



Vos représentants du personnel CGT en CT :
Nadège SARRAZIN,
Christine MEOT,
Laure PATTY,
Dominique TEREZI,
Jérémy BONJOUR,
Stéphane CHARABOT

Comité Technique Paritaire
18 janvier 2019
La CGT vous informe

Cher-e-s collègues,

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu du comité technique paritaire qui s'est tenu le 18 janvier 2019 à Gap :

ORDRE DU JOUR DE LA COLLECTIVITÉ

1- Point sur l'expérimentation des horaires variables :

- Dans le cadre du décret du 25 août 2000, concernant la pratique des horaires variables, il est permis à chaque agent d'organiser individuellement son temps de travail en respectant toutefois des normes communes et précises en matière de plages horaires.
- Après une expérimentation tout à fait concluante, la collectivité valide définitivement le fonctionnement en horaires variables du Service des Ressources Humaines.
- La collectivité souhaitant étendre progressivement les horaires variables, une seconde expérimentation d'une durée de six mois débutera rapidement au sein d'un des services des Services Techniques. Les directeurs concernés devront se mettre d'accord pour trouver le service adéquat. Nous rappelons que certains services ne peuvent bénéficier de la mise en place des horaires variables (ex, les conducteurs de bus, les espaces verts, la PM...).
- Contrôle du temps : la collectivité semble plutôt favorable à la mise en place d'un système de badgeuse.

2- Réorganisation de la Direction de la Sécurité et du Domaine Public :

- Cette direction a été scindée en 2 directions distinctes :

- La direction de la Santé Publique, placée sous la responsabilité de Philippe LIBERATORE .
- La direction du Domaine Public et du Stationnement Voirie, placé sous la responsabilité d'Eric MEYER .

- Ces 2 directions sont placées sous l'autorité directe des Services du Cabinet du Maire. Vos représentants CGT n'ayant pas eu de retours des agents de ce service, ils ont voté favorablement pour ce nouvel organigramme.

3- Groupe de travail sur la situation des femmes et des hommes au sein des 3 collectivités :

- Pour la CGT, ce sera Nadège SARRAZIN, des Espaces Verts, qui participera à ce groupe de travail. N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations, propositions...

4- Création d'un groupe de travail pour la mise en place du RIFSEEP :

- RIFSEEP : (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

- L'objectif de la collectivité est de remplacer tous les régimes indemnitaires par le RIFSEEP, pour une mise en application au 1er septembre 2019. (Une information complémentaire vous sera communiqué sur le site <http://cgtvillegap.reference-syndicale.fr/>)

- Pour la CGT, ce sera Stéphane CHARABOT, de la direction du Nettoyement et de la Gestion des Déchets, qui participera à ce groupe de travail.

5- Les organigrammes :

- La CGT s'emploie à ce que la collectivité travaille ces organigrammes afin d'avoir une meilleure lisibilité et compréhension et dans l'objectif que ceux-ci soient accessibles à tous les agents sur Intranet.

ANCIENNES QUESTIONS DE LA CGT

1- : Recensement des personnes éligibles à la NBI sur les 3 collectivités

- Chaque cas sera étudié dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP. Pour mémoire la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) se traduit par un supplément du salaire de base alors que le RIFSEEP est un régime indemnitaire.

2- : Le CPA (Compte Personnel d'Activité)

- L'information devrait arriver prochainement, probablement avec nos fiches de paye.

3- : Réédition du fascicule formation

- La CGT a rappelé à la Collectivité son engagement à la ré-édition de ce fascicule d'information destiné à l'ensemble des agents des 3 collectivités.

4- : Étude sur l'adaptation des horaires des bus aux horaires des agents des 3 collectivités

- Le Service "Agglo en bus" a cette mission dans le cadre de l'organisation des nouveaux horaires de bus pour la rentrée de septembre 2019.

NOUVELLES QUESTIONS DE LA CGT

1- : Avantages des 3 collectivités

- La collectivité va vérifier que les agents de l'agglo ont les **mêmes avantages** (Médiathèque, FJT, Association du Personnel...) que les agents de la Ville de Gap et du CCAS. Elle s'engage, sous réserve de leur légalité, à mettre à jour les délibérations de l'Agglomération en ce sens.

2- : Amélioration des fiches de congés du Service Éducation

- Notamment pour les temps partiels. La collectivité s'engage à revoir ces fiches et à y apporter les explications et modifications indispensables.

3- : Mise en place de la cotisation CNAS pour les retraités de la Collectivité

- La Collectivité est en réflexion sur ce sujet.

Prochain CT le 21 février 2019 :

Nous sommes à votre disposition !

Nous vous informons que la collectivité s'est de nouveau engagée à mettre en ligne sur l'intranet les comptes rendus complets des différents CTP passés et à venir.

Stéphane Charabot

*Secrétaire Principal du **SYNDICAT CGT***

Des employés de la Ville de Gap, de son CCAS

et de la communauté d'agglomération du Gap Tallard Durance

Vous pouvez nous rencontrer sur RDV

à l'Union Départementale CGT, bourse du travail - [3 rue David Martin](#) à Gap

06 63 59 51 26 - cgt@ville-gap.fr

<http://cgtvillegap.reference-syndicale.fr/>